

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Collet-de-Dèze**

Séance du 13 mai 2025 à 20h00

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 13 mai à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune du Collet-de-Dèze dûment convoqué en date du 06 mai 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc SOUSTELLE, maire.

Etaient présents :

Marc SOUSTELLE, maire, Edith BORRELY, Christian ROUX, Cédric MARTIN, adjoints, Christian FOUQUART, Laure GAUTHIER, Jean-Michel LACOMBE, Nathanaël PIT, Marc VILLARET, conseillers municipaux.

Absents : Arnaud PLAN, Pierre TREBUCHON

Procurations : Annie LAUZE à Edith BORRELY, Ruben DELEUZE à Christian FOUQUART.

Secrétaire de séance : Jean-Michel LACOMBE.

M. Jean-Michel LACOMBE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 08 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Lors du conseil municipal du 08/04/2025 il avait été décidé d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires. Cependant il n'est pas possible d'augmenter uniquement la TH sans augmenter les autres (TFB et TFNB). De ce fait les taux d'imposition restent inchangés pour 2025.

1. AMENAGEMENT DE LA PLACE DU MARCHÉ : VALIDATION DES RESULTATS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, qu'un appel d'offre pour le marché de l'aménagement de la place du marché a été lancé le 06 mars 2025.

La remise des offres était prévue au plus tard 27 mars 2025 à 12h00. Après dépouillement des offres et analyse, la commission d'appel d'offres (C.A.O.) s'est réunie le 08/04/2025 à 11h30. Suite à cette réunion, il a été décidé de ne pas attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement de la place du marché et de passer en marché négocié sur le prix et sur la partie technique. Suite aux négociations, une nouvelle commission d'appel d'offres s'est réunie le 15/04/2025 à 11h30.

Un rapport d'analyse a été présenté aux membres de la C.A.O. composée de M. le Maire du Collet de Dèze - Marc SOUSTELLE, M. Christian ROUX, adjoint, M. Jean-Michel LACOMBE et M. Pierre TREBUCHON, conseillers municipaux, en présence de M. Jean-Paul CHASSANG, Lozère Ingénierie.

Les offres ont été analysées suivant les 2 critères prévus dans le dossier de consultation :

- Critère N° 1: Prix des prestations (60%).

- Critère N° 2: Valeur technique (40%).

Le Maire présente à l'assemblée un récapitulatif général des offres reçues. La commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise PLAN BTP pour un montant de 84 100.00€ HT.

Le plan de financement définitif HT est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Plan BTP	84 100.00	ETAT DETR	32 706.00
SIC INFRA 63 (sondages)	3 180.00	Conseil Départemental 48	38 810.00
Géo Topo	960.00	Autofinancement commune	26 426.50
Lozère Ingénierie	9 702.50€		
TOTAL	97 942.50		97 942.50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE RETENIR l'offre de L'ENTREPRISE PLAN BTP – 48160 LE COLLET-DE-DEZE, qui est la mieux classée dans l'analyse des offres reçues pour un montant total de 84 100.00€ HT.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

DE DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier dans la limite de son pouvoir de délégation.

Voté à l'unanimité

2. TRAVERSÉE DU VILLAGE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de la traversée du village consiste en la réfection des réseaux humides AEP et EU et la reprise d'aménagements (trottoirs et paysagers). L'objectif de ces travaux est d'améliorer l'utilisation des réseaux, de réduire le nombre de fuites afin de faire des économies et de préserver la ressource en eau.

Il rappelle que le conseil municipal du 11 mars 2025 avait délibéré favorablement à la proposition d'engager une procédure de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le maire à lancer la procédure pour le projet de réfection de la traversée du village.

DE LANCER une consultation conformément au code de la commande publique, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre susceptible de mener les études techniques, administratives et économiques relatives au projet,

DE MANDATER Lozère Ingénierie pour les accompagner dans cette procédure dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à ce projet, à produire tous les documents nécessaires pour mener à bien et à son terme cette affaire.

D'AUTORISER le maire à demander les financements auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de la Lozère, de la Région, de l'Agence de l'Eau ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Voté à l'unanimité

3. SCHEMAS DIRECTEURS : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le maire informe l'assemblée, que depuis 2025, il est nécessaire d'avoir un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement de moins de 10 ans pour bénéficier de subvention de la part de l'Agence de l'Eau. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la traversée du village, une demande de financement a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau. Cependant, sans schéma directeur de moins de 10 ans, aucun financement ne nous sera accordé.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser le maire à lancer la procédure de mise à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le maire à lancer la procédure de mise à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement de la commune.

DE LANCER une consultation conformément au code de la commande publique, pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre susceptible de mener les études techniques, administratives et économiques relatives au projet,

D'AUTORISER le maire à éventuellement faire appel à Lozère Ingénierie pour les accompagner dans la procédure de recrutement d'un maître d'œuvre,

D'AUTORISER le maire à signer tout document relatif à ce projet, à produire tous les documents nécessaires pour mener à bien et à son terme cette affaire.

D'AUTORISER le maire à demander les financements auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de la Lozère, de la Région, de l'Agence de l'Eau ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Voté à l'unanimité

4. VOIE VERTE « LA CEVENOLE » PROPOSITION D'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES.

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal souhaite demander des informations complémentaires.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

NOM	Montant de la subvention accordée
Comité des Fêtes Collétain	1100€
AS Collet-de-Dèze	1000€
Le Nary	500€
Amicale Laïque du Collet-de-Dèze	3135€ (57 élèves x55€)
ANACR	180€
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet-de-Dèze	1000€
La Nouvelle Calade	400€
Ligue contre le cancer	50€
Secours Populaire Français	50€
AFSEP	50€
Secours Catholique	50€
La Belle Etoile	500€
Prévention Routière	PEC repas intervenants
TÉLÉTHON	50€
France Alzheimer 48	50€

Voté à l'unanimité

6. CENTRE DE LOISIRS : COMPTE-RENDU COMMISSION ALSH

Cédric MARTIN présente les résultats de l'étude de besoins qui fait ressortir une affluence d'environ 15 enfants par jour. Pour 7 semaines d'ouverture par année scolaire d'un ALSH, le budget prévisionnel est estimé à 20 000€.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour continuer cette étude et donne son accord de principe pour budgétiser environ 20 000€/an en cas de création effective d'un ALSH sur la commune.

8. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

❖ TELESURVEILLANCE

Le maire présente le devis du SDEE pour la mise en place de la télésurveillance du réseau AEP de la commune en vue de l'intégration sur Pc Win. Ce devis intègre :

- Pompage Dourdon
- Réservoir du Tour
- Réservoir La Bastide
- Réservoir de Sauveplane
- Réservoir de Tourette
- Réservoir de Tignac
- Réservoir de La Limone

Le devis s'élève à 15 297.51€ HT, soit 18 357.01€ TTC. La subvention SDEE de 20 % sur le montant HT s'appliquera en plus sur tous les travaux liés à l'eau potable et l'assainissement réalisés par le SDEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis pour la mise en place de la télésurveillance sur les sites indiqués ci-dessus pour un montant de 15 297.51€ HT.

D'AUTORISER le maire à demander les financements auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Départemental de la Lozère, de la Région, de l'Agence de l'Eau ainsi que de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Voté à l'unanimité

❖ PUMPTRACK

L'appel d'offres s'est terminé le 12/05/2025 à 12h00.

3 visites sur site ont été réalisées.

En attente de l'analyse des offres par le service juridique de Lozère Ingénierie.

❖ INAUGURATION SALLE PHILIPPE HUGON

L'inauguration aura lieu le vendredi 20/06/2025 à 18h00.

Séance levée à 21h55

Le Maire,
Marc SOUSTELLE,

